Image not found or type unknown

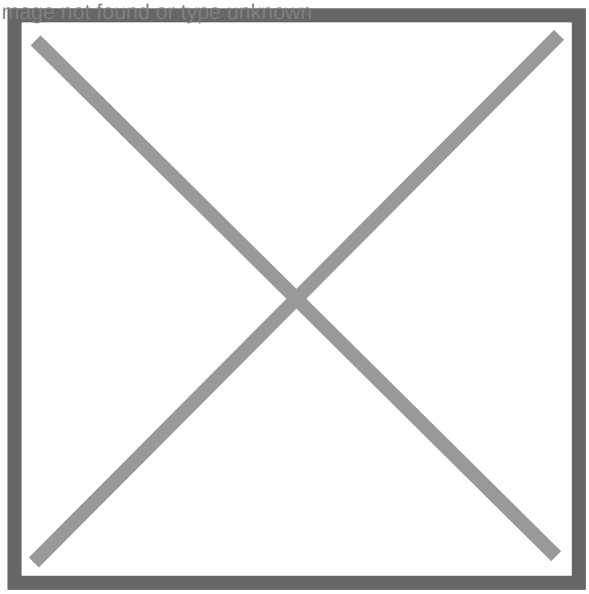

Divcé en algérie marié tjr en france sans avoir mes papiers

Par **benhissen**, le **26/08/2009** à **02:38**

Bonjour,je me suis marié en algérie en septembre 2008 avec ma cousine francaise d'origine algérienne dés que elle a eu le livret de famille francais de nante j'ai fais la demande de visa et je suis monté en france a la premiére semaine de mon arrivé en france elle a changé elle faisait tous le temps la tete et la deusiéme semaine elle me dit quel m'aimé plus et que je dois me dégagé de chez elle efféctivement j'ai pris mes bagages et je suis partis
car comme son ex marie s'est remarié avec sa cousine et bain elle a fait pareil car elle s'est marié avec moi par vengence et c'est moi qui est victime dans cette affaire elle a fait le divorce en algérie et j'ai le jugement de divorce
et la je suis resté sans papiers en france car mon visa est expiré et la question que je pose c'est comment faire la procédure de divorce en france
et comme j'ai pas les papiers j'ai le droit a rien aidez moi svp

Par **SABS**, le **15/09/2009** à **15:10**

SLT ,

je suis desole pour toi,mais je crois que tu peus pas avoir les papiers mais renseigne toi aupres du assistante sociale ou d un avocat le plus tot possible car si ton visa expire tu te retrouve en situations irregulliere pour voir si elle n a pas retranscrit le divorce a nante

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés